

## Objectifs

- Maîtriser les opérations de réception des marchés de travaux
- Gérer les garanties post-contractuelles
- Appréhender l'assurance Dommage-ouvrage
- Connaître les risques garantis
- Maîtriser les modalités pratiques de mise en jeu de la garantie et les risques vis-à-vis de l'assureur en DO

## Participants

Architectes, bureaux d'études, conducteurs de travaux, tous services techniques de collectivités publiques, tous intervenants entrepreneurs et sous traitants dans une opération de travaux, construction, réhabilitation.

**Prérequis :** Avoir une pratique des marchés de travaux ou des connaissances générales sur la réglementation des marchés publics.

## THEMES TRAITES

### 1. De la réception des marchés de travaux publics

#### Conditions de la réception :

##### ▪ Obligation contractuelle de recevoir les travaux

- Sanction de l'inertie du MO : réception judiciaire

##### ▪ Procédure de réception expresse :

- Travaux « en état d'être reçus »
- Initiative de la procédure
- OPR
- La réception proprement dite

##### ▪ Réception en cas d'épreuves.

##### ▪ Réception avec réserves :

- Notion de réserves
- Réserves sur des points majeurs
- Levées des réserves

##### ▪ Réception tacite :

- Prise de possession de l'ouvrage
- Conditions de la réception tacite
- Effets

##### ▪ Réception globale et Réception partielle :

- Notion de réception partielle
- Existence d'un délai d'exécution distinct du délai global d'exécution
- Prise de possession anticipée de certains ouvrages
- Réception conditionnelles
- Obligations nées antérieurement à la réception de l'ouvrage

##### ▪ Extinction des rapports contractuels :

- Réception sans réserve
- Effets limités à la réalisation de l'ouvrage
- Effets induits
- Effets limités aux seules entreprises ayant la qualité de constructeur
- Effets des clauses contractuelles
- Effets
- Réception en cas de résiliation du marché

#### Effets de la réception et garanties

##### ▪ Date d'effet :

- Achèvement des travaux

##### ▪ Etablissement du décompte final :

- Réception de l'ensemble des travaux
- Réceptions partielles

##### ▪ Point de départ de délais de garanties post-contractuelles :

- Système de la réception unique
- Effets de la réception
- Effets de la réception

##### ▪ Transfert des risques au MO

### 2. La réception dans les marchés privés de travaux

#### Réception amiable :

#### Réception partielle :

- Les arguments du débat juridique sur la réception unique :
  - Les pous
  - Les contres

##### ▪ Une jurisprudence évolutive :

- Réceptions partielles par bâtiments distincts
- Réception partielles par lots
- Pas de réception partielles au sein d'un lot

##### ▪ De nouvelles interrogations :

- Réception tacite
- Réception judiciaire

### 3. Les garanties dues par les prestataires, délais, modalités de mise en œuvre

#### La garantie de parfait achèvement

##### ▪ Domaine :

- Désordres
- Défauts de conformité

##### ▪ Objet de la garantie.

##### ▪ Mise en œuvre de la garantie.

##### ▪ Sort des désordres réservés.

# Réception et garanties post contractuelles et dommage ouvrage

## Les garanties biennales et décennales.

- Conditions générales de la garantie décennale :
  - Solidité compromise ou impropreté à la destination
  - Altération d'un équipement indissociable d'un ouvrage

## Conditions générales de la garantie décennale

- Conditions communes relatives au dommage garanti.
- Dommage caché à la réception des travaux.
  - Il doit y avoir désordre
  - Le désordre doit être caché
- Dommage certain :
  - Le désordre évolutif
  - Le désordre futur
- Régime juridique garanties.
- Délais de garanties.
- Clauses modificatives des garanties.

## 4. Les sinistres après réception

- L'assurance des risques de la construction.
- Les conditions générales communes.
- Personnes assujetties à cette obligation.
- Ouvrages concernés.
- Travaux concernés :
  - Régime antérieur au 9 juin 2005
  - Régime postérieur au 9 juin 2005
- Les risques couverts :
  - L'assurance dommages ouvrage.
  - Personnes assujetties.
  - Personnes bénéficiaires.
  - Ouvrages garantis, risques couverts :
    - Ouvrage garantis
    - Clauses d'exclusion
    - Risques avant réception
- Point de départ de la garantie et l'importance des délais.
- Etendue de la garantie.

- Mise en jeu de la garantie :
  - Modalités pratiques
  - Délai de mise en œuvre
- Recours contre l'assureur dommage ouvrage :
  - Motifs de contestation
  - Délai de contestation
  - La contestation du montant d'indemnisation par l'assureur
- L'assurance de responsabilité.
  - Personnes assujetties.
  - Risques couverts.
  - Période et modalité de garantie.

# Réception et garanties post contractuelles et dommage ouvrage

## Moyens et méthodes pédagogiques

### En Présentiel :

Salle de formation\*, vidéo projection, un support de formation sera communiqué à l'ensemble des participants résumant les aspects théoriques, les astuces et les points clés.

Les techniques d'animation seront actives et se baseront sur des cas concrets apportés par le formateur et/ou les participants. Elles alterneront les apports de connaissances, des exemples réels (situations rencontrées par les participants ou le formateur). Les participants travailleront sur des études de cas pratiques et des mises en situation.

### En Distanciel :

Les sessions en distanciel se déroulent sur le logiciel CISCO WEBEX (validé par le SILL -socle interministériel des logiciels libres) sur un serveur dédié. Les classes virtuelles sont supervisées par notre équipe digitale, pour accompagner les participants.

Via le potentiel des outils du logiciel, la pédagogie sera active et ludique. Les participants pourront travailler par groupe ou sous-groupe dans des salles séparées. Les documents peuvent être partagés et interactifs pour une animation vivante et stimulante.

## Evaluations

Tout d'abord, un **questionnaire de préformation** sera remis au candidat avant le démarrage de la formation. Le formateur évaluera les connaissances et compétences de chaque apprenant et réajustera ses modalités pédagogiques aux besoins. Une **évaluation sommative** clôturera la formation afin de vérifier la bonne acquisition des objectifs de stage. De plus, une **évaluation de satisfaction à « chaud »** puis **une à « froid »** à 2 mois seront à compléter par le participant pour nous faire part de son retour quant à la formation et à la mise en pratique des acquis dans son quotidien professionnel. Par ailleurs, les évaluations seront transmises à travers un lien ou un QR code qui redirigera vers la plateforme « Drag'n Survey ». Cela nous permettra de réaliser des analyses de satisfaction ou d'obtention des résultats, de statistiques, de graphiques etc... en temps réel.

## Intervenante :

**Odile MENAGE** avocate spécialisée en droit des affaires/droit public. Elle a, pendant 23 ans, développé le département droit public et droit des affaires spécifique au bâtiment/Travaux public au Bureau Francis Lefebvre Formation. Elle anime régulièrement des formations et fait partie de groupes de réflexion en lien avec différents ministères.

**Modalités et délai d'accès :** Pour toute inscription, contactez nos conseillers qui vous accompagneront ([conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re)) / 02.62.22.02.02

Aucun délai n'est requis.

**Durée :** 7h soit 1 jour

**Coût HT :** 750,00 €

**Lieu et date(s) actualisé(s)/ Délai d'accès :** cf site web [www.sesame-formation.re](http://www.sesame-formation.re) ou nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial au 02 62 22 02 02 / [conseil@sesame-formation.re](mailto:conseil@sesame-formation.re). Aucun délai d'accès n'est requis.

## Accessibilité :

Nos salles, ainsi que celles de nos partenaires sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nos logiciels distanciels offrent également des outils qui permettent de répondre à vos besoins.

Pour toute demande, nous vous invitons à contacter nos 2 référents Handicap.

*Programme mis à jour en janvier 2024.*